

ALAN ALLMAN ASSOCIATES FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 613 556,10 euros
Siège social : 15 Rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux
511 860 611 RCS Nanterre
(la "**Société**")

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 septembre
A 10 heures

L'Associée unique,

La Société ALAN ALLMAN ASSOCIATES INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 462 500 euros, dont le siège est situé 11 boulevard Prince Henri L1724 Luxembourg, représentée par Jean-Marie THUAL en sa qualité de Gérant, est présente.

La société SOFIDEM & ASSOCIES, commissaire aux comptes est absente et excusée.

Après avoir pris acte de l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Florent SAINSOT de son mandat de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Nicolas Cossard en qualité de Directeur Général ;
- Nomination de Audrey Barra Lesain en qualité de Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

A déclaré :

Avoir été convoquée conformément à la loi et aux statuts par la gérance et avoir eu communication de tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts et en conséquence déclare la convocation régulière,

A pris les décisions suivantes portées à cet ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Florent Sainsot de ses fonctions de Directeur Général de la société à effet à compter du 22 juillet 2026,

Prend acte de cette démission à compter du même jour et remercie le Directeur Général pour les services rendus durant son mandat.

Décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Nicolas Cossard,

Né le 12/01/1976 à L'Hay-les-Roses (94),

Demeurant professionnellement 9/15 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-Les-Moulineaux,

De nationalité française

Monsieur Nicolas Cossard déclare accepter ces fonctions, ne se trouver dans aucun des cas susceptibles de lui interdire l'exercice, et ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Ses pouvoirs sont déterminés dans les statuts de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

Madame Audrey Barra Lesain,

Née le 14/05/1993 à Saint-Cloud (92),

Demeurant professionnellement 9/15 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-Les-Moulineaux,

De nationalité française

Madame Audrey Barra Lesain déclare accepter ces fonctions, ne se trouver dans aucun des cas susceptibles de lui interdire l'exercice, et ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Ses pouvoirs sont déterminés dans les statuts de la société.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

Signé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DocuSigned by:


B6C64F51B3DB4CD...

Alan Allman Associates International

Représentée par Monsieur Jean-Marie THUAL